

Programme d'Actions Territorial (PAT)

LENCLIO

Présentation

«Améliorons ensemble la qualité de l'eau»

OBJECTIFS DE CETTE ZONE

Pourquoi cette zone ?

Le captage d'eau potable (source Lenclio) situé à Mauroux dans le Lot a une zone de protection sur une partie de Mauroux, Montayral, Masquières, Tournon d'Agenais et Thezac dans le Lot et Garonne. Ce captage a été classé prioritaire grenelle en 2011 suite à des dépassements en phytosanitaires. Le syndicat des eaux de Lémance gère ce captage.

Quel est l'objectif de ce projet ?

Améliorer la qualité des eaux brutes de cette source pour réduire ces dépassements.

Comment ?

Par la mise en place d'actions VOLONTAIRES (volet agricole et non agricole). Ces actions ont été discutées localement avec l'ensemble des partenaires. L'animation de ce projet est portée par la Chambre d'Agriculture du Lot et Garonne.

Différents partenaires sont chargés de mettre en place ces actions : CA47, CA46, ADASEA d'OC, AGRO-BIO47, FREDON, AQUARESO, Fumel Communauté L'Agence de l'Eau Adour Garonne finance à 50% ces actions.



LES ACTIONS AGRICOLES ET NON AGRICOLES

MAE (Mesures Agro Environnementales) : Il s'agit de contrat de 5 ans entre l'agriculteur et l'Etat pour mettre en place des nouvelles pratiques agricoles avec une rémunération pour prendre en compte la perte de rendement.

Exemples d'aménagements : lors de visites d'exploitations agricoles, dans les Collectivités.

Visualisation de techniques testées localement : Suivi de parcelles de références (pression adventices, parasites, désherbage alternatif,...), allongement rotation (luzerne,...), démonstration de matériel.

Acquisition foncière : par le syndicat des eaux de Lémance lors des transferts fonciers.

Communication : bulletins d'informations, réunions, articles, intervention dans les écoles,...

Conseils : diagnostics phytosanitaires agricoles et non agricoles, suivis agronomiques, préconisations phytosanitaires, diagnostics performance et qualité de l'eau par agrobio pour étudier les impacts des changements de pratiques.

Accompagnement dans les projets d'investissements : mises aux normes des bâtiments d'élevage, amélioration des postes phytosanitaires, plantation des haies,...

Rétablir ensemble la qualité de l'eau



Les aides sur LENCLIO

Des aides pour les Agriculteurs et les Collectivités

- Sécuriser le remplissage et lavage des pulvérisateurs : volucompteur, potence, cuve d'eau intermédiaire, aire bétonnée avec traitement des effluents phytosanitaires, ...
- Matériels de désherbage mécanique et/ou thermique
- Mise aux normes bâtiments d'élevage



MAE : Contrat de 5 ans entre l'agriculteur et l'Etat

La Chambre d'agriculture 47 a déposé un projet en incluant conversion de terres arables en prairies, réduction des phytosanitaires, MAE polyculture élevage. Les agriculteurs peuvent signer lors de la déclaration PAC au printemps.



Plantation de haies = 2.80 € / ml

Pour les agriculteurs, les collectivités, les particuliers, visite technique préalable obligatoire (localisation des haies, choix des essences), achat des plants collectifs, plantation par le demandeur.



Formations - visites

Des formations et des visites d'aménagement de meilleures pratiques sont organisées gratuitement dans le cadre du PAT LENCLIO pour les agriculteurs, les collectivités et les particuliers.

CONTACTS

CDA47 - Sylvie Rabot-Vaccari	06.48.50.03.77
CDA46 - Nathalie Rossi-Larrieu	06.87.78.76.71
ADASEA d'OC - Isabelle Ribot	05.65.20.39.28
AGROBIO47 - J.François Goarin	05.53.41.75.03
FREDEC - Carole LAVAL	05.62.19.22.30